



## Contrat pain

Paysanne-boulangère: Elise Guilard



**Février à juillet 2018**

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne  
FJT, 30 rue de Brest,  
35000 RENNES  
[i-amap-y@hotmail.fr](mailto:i-amap-y@hotmail.fr) / [www.i-amap-y.fr](http://www.i-amap-y.fr)

Elise Guilard  
GAEC de l'alinière  
35530 BRECE  
0672685675  
[les\\_tourbillonnaises@lavache.com](mailto:les_tourbillonnaises@lavache.com)

**Je soussigné(e)** .....,  
adhérent(e) de l'association I'AMAP'Y, à jour de ma cotisation annuelle, souscris un abonnement  
du..... **au 25 juillet 2018 inclus.**

Cet abonnement me donne droit à du pain biologique cuit au feu de bois. Les céréales bio (blé et seigle) sont produites à la ferme, puis moulées localement. Les graines sont également bio.

Je reconnais l'existence d'aléas pouvant réduire la production. J'accepte d'assumer ces risques, sachant que je recevrai ma juste part de la production.

Pour les distributions, le producteur s'engage à être présent au moins une distribution sur deux. En cas d'imprévu, il préviendra l'AMAP au plus tôt.

La distribution a lieu le **MERCREDI entre 18 h 30 et 19 h 30**, sous le préau de l'ancienne école rue Papu.

Les parts de production des personnes qui seraient absentes seront remises aux adhérents assurant la permanence de distribution, sauf consignes contraires de l'adhérent.

### **Je choisis mon pain :**

Cochez la case de votre choix (sauf cases grisées) et calculez le total :

	1 kg	850g	500g	300 g	Totaux
<b>Pain de Froment,</b> T80 farine de blé	4€20		2€20		
<b>Metaye,</b> farine de seigle et froment avec des graines de lin et tournesol		4€60			
<b>Pavot Tournesol,</b> farine de froment avec graine de pavot et tournesol			3€00		
<b>Brioche</b> au levain			6€20	4€10	
Nombre de semaines (22 si début le 28/02/2018)					X
<b>TOTAL</b>					=

### **Clause de départ :**

L'engagement sur la durée est primordial au sein d'une AMAP. Tout départ pour choix personnel est assumé financièrement par l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué ; il peut toutefois trouver un nouvel adhérent pour le remplacer.

Fait à Rennes, le.....

Elise Guilard

Signature de l'adhérent(e) :



## Contrat pain

Paysanne-boulangère : Elise Guilard



**Février à juillet 2018**

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne  
FJT, 30 rue de Brest,  
35000 RENNES  
[i-amap-y@hotmail.fr](mailto:i-amap-y@hotmail.fr) / [www.i-amap-y.fr](http://www.i-amap-y.fr)

Elise Guilard  
GAEC de l'alinière  
35530 BRECE  
0672685675  
[les\\_tourbillonnaises@lavache.com](mailto:les_tourbillonnaises@lavache.com)

**Je soussigné(e)** .....,  
adhérent(e) de l'association I'AMAP'Y, à jour de ma cotisation annuelle, souscris un abonnement  
du.....**au 25 Juillet 2018 inclus.**

Cet abonnement me donne droit à du pain biologique cuit au feu de bois. Les céréales bio (blé et seigle) sont produites à la ferme, puis moulées localement. Les graines sont également bio.

Je reconnais l'existence d'aléas pouvant réduire la production. J'accepte d'assumer ces risques, sachant que je recevrai ma juste part de la production.

Pour les distributions, le producteur s'engage à être présent au moins une distribution sur deux. En cas d'imprévu, il préviendra l'AMAP au plus tôt.

La distribution a lieu le **MERCREDI entre 18 h 30 et 19 h 30**, sous le préau de l'ancienne école rue Papu.

Les parts de production des personnes qui seraient absentes seront remises aux adhérents assurant la permanence de distribution, sauf consignes contraires de l'adhérent.

### Je choisis mon pain :

Cochez la case de votre choix (sauf cases grisées) et calculez le total :

	1 kg	850g	500g	300 g	Totaux
<b>Pain de Froment,</b> T80 farine de blé	4€20		2€20		
<b>Metaye,</b> farine de seigle et froment avec des graines de lin et tournesol		4€60			
<b>Pavot Tournesol,</b> farine de froment avec graine de pavot et tournesol			3€00		
<b>Brioche</b> au levain			6€20	4€10	
Nombre de semaines (22 si début le 28/02/2018)					X
<b>TOTAL</b>					=

### Clause de départ :

L'engagement sur la durée est primordial au sein d'une AMAP. Tout départ pour choix personnel est assumé financièrement par l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué ; il peut toutefois trouver un nouvel adhérent pour le remplacer.

Fait à Rennes, le.....

Elise Guilard  
GAEC de l'alinière

Signature de l'adhérent(e) :